

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

7 et 8 novembre 2023
Lac de Vassivière

Éléments de compte-rendu



La gestion forestière des sites du Conservatoire du littoral

Entre exploitation, libre évolution et ouverture au public, impacts et adaptations aux changements climatiques et gestion des événements catastrophiques (dépérissements, incendies, etc.), quelle gestion appliquer sur les espaces lacustres du Conservatoire du littoral ? Ateliers, interventions d'experts et visites de sites ont permis de questionner pendant 2 jours cette thématique commune à de nombreux lacs.

La gestion forestière des sites du Conservatoire du littoral. Cette thématique vaste et complexe a été au centre de la rencontre 2023 des agents du Conservatoire du littoral de la délégation Lacs, les mardi 7 et mercredi 8 novembre à Vassivière.

Un premier temps de travail en atelier le mardi 7 novembre en matinée (précédé par les actualités nationales du réseau garderie et celles de la Délégation du Conservatoire du littoral, et notamment par la présentation du nouveau délégué Laurent George) a permis de faire émerger toutes les évocations associées à la thématique de la gestion forestière.

Plusieurs entrées ont retenu l'attention du groupe, autour des mots :

biodiversité***** gestion durable**** adaptation**** usages***
sylviculture*** < > naturalité***

Dans le débat qui a suivi, quelques écueils sémantiques sont apparus : qu'est-ce que la « gestion durable ? Que recouvre le concept de « naturalité » ? Et la question du degré et de la nature de l'intervention s'est posée. La « libre évolution » est-elle une décision de gestion ? (réponse oui !). L'alternative se résume-t-elle à gestion sylvicole intensive versus libre évolution (réponse non : entre ces deux extrêmes, toute une série de degrés et de nuances existent, mais les propriétaires forestiers en sont généralement très mal informés).

Les spécificités de la gestion propre aux sites du Conservatoire du littoral a été abordée sous la forme d'un tableau avantages/contraintes.

En terme de gestion forestière, en quoi être un site du Conservatoire du littoral est...

... Un atout ?

La possibilité d'une gestion différenciée avec plus de prise en compte de la biodiversité, d'expérimenter
L'assise réglementaire
Le soutien financier
Le travail en réseau, capacité de force, plus de confiance
Être propriétaire, la meilleure des protections
La charte graphique et les panneaux simples d'accès
Possibilité d'avoir de la surveillance et garderie
Des financements des plans de gestion pour les grands ensembles
Reconnaissance au niveau des instances
Plus de fonds pour la gestion
Diversité d'intervenants
Appui juridique : conventions, procédures...
Cadre réglementaire et objectifs stratégiques
Ouverture au public
Des espaces pour favoriser la biodiversité, laboratoire d'évolution spontanée > des espaces à part dans des massifs plus grands
Pouvoir offrir au public des espaces en évolution spontanée
Travailler avec les équipes du Conservatoire du littoral
La maîtrise foncière, la caractère inaliénable, l'encadrement du prix du terrain
La priorité donnée à la protection et la conservation
L'ouverture au public
Capacité d'expérimenter en matière de gestion, les notes de principes sont souples
Le portage financier et l'accompagnement technique
La connaissance des habitats et des espèces à travers les inventaires réalisés
Meilleure image auprès du public

... Une contrainte ?

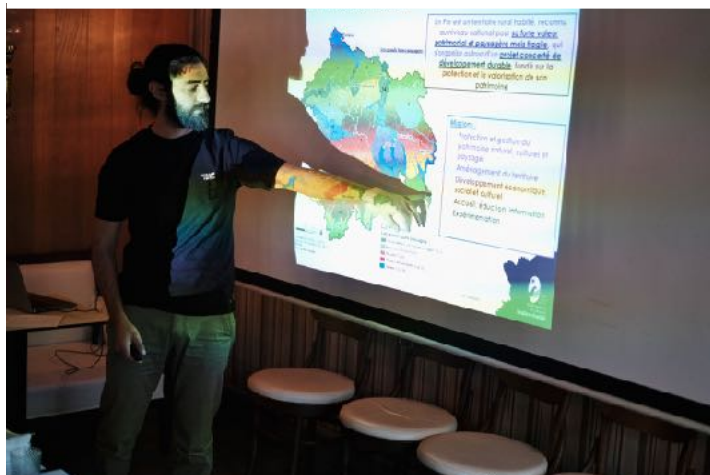
La complexité de la gestion des recettes générées par les coupes
La volonté d'accueil du public
Conciliation avec les communes
Charte graphique
Le Conservatoire du littoral n'est pas très connu notamment sur les périmètres de la délégation Lacs
Concilier avec les usagers
Administratif interne ?
Connaissance des gardes
Cadre réglementaire et objectifs stratégiques
Ouverture au public
Moins de valorisation de la ressource en bois donc de retour économique
Réduction des voies d'accès, fermetures
Conventions d'usage à encadrer, redevance à percevoir
Difficile de convaincre des actions et choix
Conflits d'usages > médiation nécessaire, répression si besoin
Des exigences par rapport à un contexte local cf. les notes de principes sans moyens humains supplémentaires
La fréquentation : beaucoup d'attentes, risque et sécurité, médiation et pédagogie
La gestion de la régie des recettes
Méfiance de la filière bois

Dans l'après-midi de cette première journée, une visite de la presqu'île de Chassagnas a permis à **Gilles Fournel**, technicien forestier territorial à l'Office national des forêts, et **Sébastien Massy**, chargé de mission au syndicat mixte Le lac de Vassivière, de présenter leur action visant notamment à faire évoluer le passif d'une futaie régulière vers une futaie irrégulière, et à conduire l'entretien de certaines parcelles par des méthodes novatrices (sylvo-pastoralisme notamment).

En fin de journée, **Manon Moreau**, chef de projet environnement à l'Office national des forêts, a présenté (en visioconférence) le déploiement de la réserve biologique dirigée de la Cascade d'Augerolles, et **Elise Magnien**, chef de projet paysagiste DPLG-urbaniste, agence Limousin de l'Office national des forêts, a expliqué l'apport des techniques paysagères dans la gestion des massifs forestiers, notamment en termes d'acceptabilité sociale des mesures de gestion.

Enfin, **Pascal Cavallin**, responsable de la mission Biodiversité au sein de la direction de la gestion patrimoniale du Conservatoire du littoral, a pu présenter (toujours en visioconférence) la note de principe du Conservatoire du littoral en matière de gestion forestière.

La matinée du mercredi a été consacrée à un débat avec deux experts : **Nathalie Naulet** a présenté le Réseau pour les alternatives forestières, et plus largement le mouvement pour des forêts vivantes. Elle a notamment exposé les objectifs et les réalisations du fonds de dotation Forêts en vie, qui permet d'acquérir des parcelles forestières pour les confier à des gestionnaires qui les orienteront vers une gestion respectueuse du cahier des charges qui décline de manière concrète les valeurs de la charte du réseau.



Olivier Zappia



Nathalie Naulet

Olivier Zappia, chargé de mission forêts anciennes pour le Parc naturel régional de Millevaches, qui anime la charte forestière, a apporté une présentation générale des peuplements forestiers du territoire du Parc, de leur histoire (récente : elle date de l'après-guerre), des enjeux sociologiques et économiques de sa gestion.

La rencontre s'est achevée par une visite du site de Nergout-Châteaucourt, et notamment du sentier lacustre pour lequel le syndicat mixte et le Conservatoire du littoral se sont adjoints les conseils paysagers d'Alain Freytet, sous la conduite de Sébastien Massy.

À télécharger

↳ documents présentés

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

télécharger ➤

La gestion multifonctionnelle des forêts et la politique environnementale de l'Office national des forêts

par Manon Moreau, chef de projet environnement,

et Elise Magnien, chef de projet paysagiste DPLG-urbaniste,

agence Limousin de l'Office national des forêts,

télécharger ➤

Concilier enjeux forestiers et sites du Conservatoire du Littoral

par Olivier Zappia, chargé de mission forêts anciennes

pour le Parc naturel régional de Millevaches

télécharger ➤

↳ documents ressources

Principes d'action et de gestion forestière sur les sites du Conservatoire du Littoral

lien ➤

Site internet du Réseau pour les alternatives forestières

lien ➤

↳ film

Forêts françaises, en quête d'avenir

voir ➤

↳ visites effectuées

7 novembre - presqu'île de Chassagnas

8 novembre - rives de Nergout-Châteaucourt

